

veut dire un retard dans un progrès, une perte pour l'ouvrier et celui qui se rend coupable d'une telle action mériterait d'en souffrir seul. Malheureusement, il n'en est pas ainsi, nous sommes tous solidaires et nous en souffrons tous. Et si celui qui s'enrôle est coupable, que penser de celui qui use de son influence pour convaincre les autres?

Je vois bien, à ta mine, que tu n'avais pas cru faire un acte si repréhensible, aussi je m'arrête; cependant, avant de poursuivre ton travail, réfléchit à ceci: La province de Québec verse chaque année, en primes et en contributions, aux compagnies d'assurances et aux mutualités étrangères la somme énorme de \$6,000,000. Imagine-toi ce que cette somme produirait de travail et d'aisance si elle retournait à notre commerce et à nos manufactures, surtout!...

Là-dessus, accablé, mon pauvre ami eut néanmoins la force de répliquer:

—Mais, il nous en reviendra de ces sommes!

—Elles nous reviendront graduellement, très tard peut-être, mais jamais intégralement. Une partie restera toujours là-bas, celle qui sert à défrayer les dépenses, une autre partie, celle des bénéfices réalisés par l'industrie avec notre argent, ne nous reviendra pas, non plus; quand au reste, il nous sera remis dans cinq, dix, quinze ou vingt ans, c'est-à-dire après que notre pays en aura souffert pendant longtemps...

Il me fut impossible de continuer, car mon interlocuteur prit soudainement son chapeau, me salua et sortit.

La leçon n'a pas été perdue, mais elle n'a profité qu'à moitié, car mon ami a cessé de recruter... pour passer sa charge à un autre! Quand donc serons-nous conséquent?

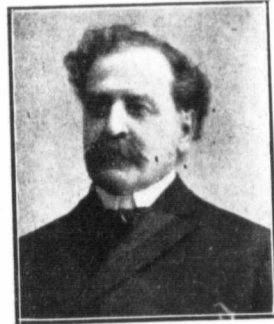
X

### Questions Mutualistes

Le surintendant des assurances de l'Etat de New-York se basant sur l'opinion émise par le procureur général de cet état vient de donner avis que les mineurs ne pourraient plus s'affilier légalement aux sociétés de secours mutuels.

Cette mesure heureusement spéciale à cet état nous paraît être injuste et contraire à l'intérêt de la jeunesse, car elle empêche les mineurs qui travaillent de participer à la plus

### Nos Sociétaires Distingués



M. A. P. GARON,  
Magistrat de District, Rimouski.

belle des formes de l'épargne: celle de l'assurance contre la maladie et la mort.

Nous lisons dans l'*Almanach du Peuple*:

Fondée il y a quinze ans, c'est-à-dire le 11 décembre 1892, et incorporée en mai 1893, l'Alliance Nationale a parcouru, en ce court laps de temps, toutes les étapes qui mènent une institution à la prospérité et aux plus grands succès. Aujourd'hui, on la trouve implantée dans plus de trois cents endroits de la Province de Québec, des Provinces Maritimes, du Nord-Ouest et du Rhode-Island, E.-U. Son effectif est de 20,000 sociétaires et son recrutement se poursuit avec une vigueur et une régularité qui fait l'admiration.

Quelles sont donc les raisons d'une existence aussi heureuse? Les voici en peu de mots: L'Alliance Nationale a été la première mutualité canadienne-française et catholique qui a adopté une constitution fédérative lui permettant de créer des groupes autonome partout; elle est la première qui a adopté les taux fixes et gradués suivant l'âge, elle est la première qui s'est créé une réserve dès le commencement de ses opérations; elle est enfin la première qui ait offert aux nôtres deux genres de certificat, l'un d'assurance vie entière, l'autre d'assurance de dotation.

La fondation de l'Alliance Nationale a donc marqué un progrès immense dans l'histoire de la mutualité canadienne-française et comme cette association répondait à un besoin pressant, elle fut accueillie avec une faveur spéciale dès sa naissance. Dirigée avec fermeté et prudence par des compatriotes très versés dans les questions mutualistes et financières, l'Alliance Nationale possède depuis plusieurs années, la plus forte réserve par \$1,000 d'obligations contractées. Si on ajoute qu'elle est essentiellement canadienne-française et catho-